



CONSEIL SYNDICAL JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque

AIMÉ Thierry
 BERARD Marc
 CAPENDEGUY Santiago
 CASCINO Maud
 CIER Vianney
 DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine
 DE PAREDES Xavier
 DULIN Geneviève
 ELGART Xavier
 ETCHEBER Peio
 GASTAMBIDE Arño
 HARAN Gilles
 ITHURBURUA Daniel
 LACASSAGNE Alain
 LARRALDE André

Excusés Agglomération Pays Basque

BERTHET André
 BETAT Sylvie
 BURRE-CASSOU Marie-Pierre
 CARRERE Bruno
 DELOBEL Marie-Anne
 DUHART Agnès
 ELGOYEN-HARITCHET Valérie
 EUSTACHE Dany
 IRIART Jean-Pierre
 IRIBARNE Pascal
 MAUROU Hervé
 SAINT ESTEVEN Marc
 THICOIPÉ Xabi

Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx

DUFAU Isabelle

Excusés Communauté de Communes du Seignanx

FICHOT Julien
 PEYNOCHE Gilles
 LESTANGUET Jean-Romain

Suppléants présents mandatés par des titulaires

Titulaires excusés	Suppléants désignés
--------------------	---------------------

Procurations de titulaires excusés à des titulaires

Titulaires excusés	Titulaires désignés
--------------------	---------------------

CARRERE Bruno
 BERARD Marc
 THICOIPÉ Xabi
 HARAN Gilles

Date d'envoi de la reconvocation : 21 novembre 2025

Délégués titulaires en exercice : 65

Membres titulaires et suppléants présents : 19

Membres votants (présents ou représentés) : 21

Président de séance : Marc BERARD, Président

Secrétaire de séance : ELGART Xavier

Après avoir constaté une absence de quorum le jeudi 20 novembre 2025, le conseil syndical s'est réuni sans obligation de quorum à Itxassou (Salle Sanoki), le 4 décembre 2025 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 05/12/2025

OJ n°4 - Administration Générale : Compte rendu des décisions du Bureau syndical

Rapporteur : Marc BÉRARD, Président

Depuis le dernier Conseil syndical, plusieurs délibérations ont été émises par le Bureau :

NB : l'ensemble des avis sont disponibles sur le site du Syndicat : <https://www.scot-pbs.fr/actes-administratifs/>

Pour les élus syndicaux, la puissance publique doit jouer un rôle décisif dans l'impulsion et la mise en œuvre de projets ambitieux, en poussant systématiquement les qualités sociales, écologiques et climatiques des projets qu'elle accompagne.

Le Conseil Syndical :

➔ PREND ACTE du compte rendu des décisions du Bureau syndical.

Pour extrait conforme au registre
Le Président,
Marc BERARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 05/12/2025